Séance du 24 septembre 2024

n°048/24
1/2

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents à la séance : 20

Pouvoir : 9

Date de la convocation : 18 septembre 2024

L'AN DEUX MILLE VINGT QUATRE et le vingt-quatre septembre à dix-huit heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-REMY réuni salle du Conseil Municipal en Mairie sous la présidence de Madame Florence PLISSONNIER, a désigné comme secrétaires de séance Pierre-Jean GAUDILLERE et Tristan BATHIARD.

ETAIENT PRESENTS : Mmes MM. Florence PLISSONNIER, Alain MERE, Pascale BARBIER, Eric RICHARD, Brigitte MARTIN, Jérôme VINCENT, Gabriel THEULOT, Guy CANNESSON, Nelly MONNOT, Pascal GERARDIN, Bénédicte PINSONNEAUX, Didier DEMAY, Pascale DESRAY, Pierre-Jean GAUDILLERE, Françoise FAUTRELLE, Eliane LACHAUX, Tristan BATHIARD, Elise MARTIN, Didier BERNARD, Jacqueline PENAUD.

ETAIENT EXCUSES ET ONT DONNE POUVOIR : Amélie VION à Alain MERE, Didier PICARD à Florence PLISSONNIER, Richard MILON à Eric RICHARD, Virginie ERRARD à Brigitte MARTIN, Matthieu GRIVEL à Jérôme VINCENT, Sandra GUINOT à Françoise FAUTRELLE, Adeline CARITEY à Bénédicte PINSONNEAUX, Marie-Christine BOIREAU à Didier BERNARD, Laurent LAGRIFFOUL à Elise MARTIN.

Objet : Concession réseau de gaz – Approbation du CRAC 2023 - GRDF

Exposé :
La distribution publique de gaz naturel sur le territoire de la commune est confiée à GRDF par un contrat de concession en date du 17 novembre 2006 pour une durée de 30 ans. Chaque année le concessionnaire doit remettre à l'autorité concédant un rapport annuel d'activités.

Au 31 décembre 2023, 1 941 clients alimentés en 2023 pour 29 GWh (- 1 GWh / 2022) de quantités de gaz acheminées. La redevance de concession R1 reversée à la commune s'élève à 4 580 euros pour l'année 2023.

Le patrimoine se compose, notamment de :

- 1 poste de livraison
- 43 km de réseaux
- 27 robinets réseaux
- 64 branchements collectifs

Pour une valeur nette totale des ouvrages de 2, 032 M€ euros.

L'obligation contractuelle du concessionnaire consiste à conserver le patrimoine concédé en état normal de fonctionnement par des opérations de maintenance et de modernisation des ouvrages.
141 936 € d'investissements sur la concession ont été réalisés dont 103 286 € pour l'adaptation et la modernisation des ouvrages.

Ce rapport sur la concession de distribution de gaz est consultable à la Direction des Services Techniques.

Visa :
Vu l'article L.2224-31 du CGCT détaillant les modalités d'exercice et de contrôle des concessions de distribution de gaz et d'électricité.

Délibération :
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- PREND ACTE de la communication du compte rendu annuel d'activités de la concession de gaz de GRDF pour l'année 2023.

Vote : POUR à l'unanimité

Ainsi fait et délibéré en séance, et ont signé les membres présents. Pour extrait conforme.

Florence PLISSONNIER
Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Certifié exécutoire pour avoir été reçu à la Sous Préfecture
le 26 SEP. 2024
et publié, affiché ou notifié
le 26 SEP. 2024
Florence PLISSONNIER
Maire

MAIRIE de SAINT-REMY (Saône-et-Loire)

Ref. 201 524 Berger-Levrault (1309)